

La campagne électorale dans la vérité

*Point de presse par Mgr Laurent Monsengwo Pasinya
archevêque de Kisangani et président de la Conférence Episcopale*

1. Il y a un an, à la même époque, les institutions compétentes ne sont pas parvenues à organiser les élections ni à conduire le peuple à la fin de la transition politique. Le peuple vivait dans "la psychose du 30 juin et la terreur du phénomène "katakata ". Face à cette situation, tout en invitant le peuple à l'apaisement (27 mai 2005), la Conférence Episcopale Nationale du Congo (Cenco) préconisait la prise de deux mesures urgentes, nécessaires à la poursuite harmonieuse de la transition. D'une part, la Cenco demandait que soit institué, toutes affaires cessantes, un comité national de monitoring des élections, de manière que la Commission Electorale Indépendante (Cei) ne soit pas, à elle seule, juge et partie dans l'organisation des élections. D'autre part, la Cenco insistait avec force sur la nécessité d'organiser un dialogue politique, qui réunisse les forces vives de la Nation, en vue de prendre les dispositions qui puissent rassurer les uns et les autres et éviter que " l'après 30 juin ne soit géré de la même manière que l'avant 30 juin ". Pour n'avoir pas prêté l'attention voulue à ces considérations de bon sens, le pays a été gouverné comme avant le 30 juin 2005 et, à l'heure où nous sommes, les institutions n'ont toujours pas pu dûment organiser le processus électoral ni respecté les délais constitutionnels dans l'organisation des élections. Aussi est-il impérieux que soit organisé ce dialogue.

2. Bien sûr l'enrôlement et le référendum constitutionnel ont eu lieu, et en date du 18 février et du 18 mars 2006, la Constitution de la Ille République et la loi électorale ont été respectivement promulguées par le Président de la République. Successivement, jouant le rôle qui lui a été dévolu, la CEI a rendu publique la liste complète des candidats déclarés à la magistrature suprême. Ils sont au nombre de 33, ceux dont les dossiers ont été déclarés conformes au prescrit de la loi, en dépit de certaines contestations auxquelles des réponses claires et convaincantes n'ont pas été données sur le fond des questions posées.

3. En effet, la campagne électorale doit se dérouler dans un climat de vérité et de transparence sur les personnes, leur identité ainsi que sur leurs faits et gestes, ce non seulement pour la validité des actes juridiques qui seront posés d'ici à la fin de la transition politique, mais aussi pour la paix sociale consécutive à la légitimité incontestée de nouvelles institutions du pays.

4. Cette vérité concerne aussi le vrai nombre des candidats déclarés à la magistrature suprême : le peuple et l'opinion nationale autant qu'internationale ont le droit de savoir s'il y a des " candidats alimentaires ", qui sont de simples figurants ou prête-noms et dont la candidature ne sert qu'à induire l'électeur dans l'erreur. Aussi les électeurs ont-ils intérêt à connaître les vraies "alliances électorales ", pour ne pas se tromper de candidat. Faute de quoi, la campagne électorale se déroulerait dans un climat de mensonge et de supercherie qui ferait des échéances électorales une mascarade.

5. Il est fort souhaitable que les candidats à tous les échelons commencent dès à présent à baliser la route de la campagne électorale en permettant aux électeurs de connaître leur véritable identité, leurs programmes et leurs intentions profondes dans la conquête du pouvoir, de même que les garanties données au peuple sur la bonne gouvernance, la poursuite du bien commun, la mise en place des mécanismes sociaux nécessaires à un contrôle du pouvoir par les institutions et par la société civile. C'est un devoir d'honnêteté des candidats vis-à-vis du peuple, souverain primaire.

6. En plus, il est de la plus haute importance que les élections se déroulent dans un climat apaisé pour tout le monde, les forces de l'ordre (armées, police, services de sécurité civile) observant une neutralité stricte et rigoureuse par rapport aux différents candidats ainsi qu'aux partis politiques. Toute violence, notamment la contrainte et la coercition, destinée à arracher des voix ou bien à alimenter la fraude électorale doivent être absolument bannies et a priori exclues. Personne ne peut se servir de milices personnelles ou bien des forces de l'ordre nationales pour organiser la fraude électorale.

7. Etant donné qu'il sera impossible d'organiser les élections avant le 30 juin, ainsi que cela a été prévu par l'Accord global et inclusif et par la Constitution de la transition, il va de soi que tout réaménagement du calendrier électoral ne peut se faire unilatéralement. Il doit être le fruit d'un consensus entre les forces vives de la Nation.

8. A peine faut-il ajouter que les prochaines échéances électorales sont d'une importance capitale pour notre pays. En effet, ce n'est un secret pour personne que, depuis bientôt 10 ans, le pouvoir et le gouvernement de notre pays ont été assujettis à des gouvernements étrangers, de sorte que le centre des décisions politiques et socioéconomiques de la République Démocratique du Congo (RDC) se trouve en dehors de notre pays. Il est temps que ce centre des décisions des institutions et spécialement celles du gouvernement de la RDC soit à l'intérieur du pays. Seul un choix judicieux et responsable des hommes politiques appelés à diriger les institutions de notre pays peut redonner à la RDC son indépendance et sa souveraineté. Le peuple congolais est invité à rester vigilant et à se mobiliser pour qu'il en soit ainsi.

9. Enfin, la CENCO confirme que le clergé et les personnes consacrées (religieux et religieuses) doivent garder une attitude de neutralité vis-à-vis des personnalités et des partis politiques, à moins qu'il n'apparaisse de toute évidence que leur projet de société ou leur programme de gouvernement sont contraires à la foi catholique et aux bonnes mœurs.

Fait à Kinshasa, au Siège de la Cenco, le 1er mai 2006

+ L. Monsengwo Pasinya Archevêque de Kisangani Président de la Cenco